

## RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE 2020

### Business des armes

**À quel point estime-t-on que participer au business des armes (même si c'est pour faire le graphisme du mode d'emploi d'une arme) est contraire à notre éthique?**

Le cas: un membre graphiste a pour client une fabrique d'armes. Or notre site stipule que « nous refusons les activités qui, bien que légales, se heurtent de front à notre **éthique** comme la promotion des armes, certaines pratiques commerciales, etc. »

D'abord le comité d'éthique s'est questionné sur le poids de la fabrique d'armes dans le chiffre d'affaires global du membre. Est-ce un revenu alimentaire ou pas? Puis il a essayé d'élargir la problématique pour en faire un cas plus global. Il pourrait en effet y avoir plusieurs clients contestables dans la base de données Smart. Est-ce que Nestlé qui participe à la déforestation et à des conditions de travail déplorables (y compris travail des enfants) n'est pas tout aussi nocif qu'une boîte de vente d'armes? Certes les armes sont faites pour tuer, mais éthiquement on est face au même problème de soutenir des business qui sont contraires à certaines valeurs humanistes.

Le comité d'éthique s'est posé les questions suivantes:

- Ne sommes-nous pas en train de mettre des bâtons dans les roues des sociétaires en termes de revenu? Quelles sont les contraintes du membre?
- Est-ce le rôle de Smart de vérifier tous les donneurs d'ordre? Le passage éventuel par des intermédiaires (par exemple, des agences) rend ce contrôle illusoire. Si ça se trouve, il y a bien plus de membres qui travaillent dans la promotion d'armes (par le graphisme, par exemple) que nous ne le suspectons.
- Où place-t-on le curseur de ce que Smart accepte éthiquement? Pourquoi ne pas s'en prendre à l'alcool, au nucléaire...? Jusqu'où va-t-on juger éthiquement de l'acceptabilité de l'activité d'un donneur d'ordre?
- Au-delà des clients, on pourrait du coup s'intéresser aux contenus. Allons-nous accepter la traduction de contenus haineux des membres? Et comment pourrions-nous vérifier cela?
- Est-ce que Smart refuse les membres dont les choix de conscience ne sont pas les mêmes que ceux faits par la structure Smart? Actuellement, Smart ne radie pas le membre dont le comportement a été source de plaintes de ses propres travailleurs mutualisés.

Le cœur de métier de Smart est de permettre l'autonomie au travail, d'émanciper le monde du travail et de lutter contre la précarisation. Empêcher des sociétaires de prêter pour certains clients c'est mettre des freins à cette autonomie ainsi qu'à une opportunité de générer des revenus. D'autant plus qu'une activité lucrative pour un client douteux peut permettre le développement d'activités socialement et philosophiquement fortes. Smart n'a pas pour vocation de contrer tous les maux du monde, elle offre des moyens de faire autrement, elle a un idéal de société vers lequel tendre, mais doit en appeler à chacun·e de ses membres de l'appliquer dans la mesure de ses moyens.

De plus si on refuse un secteur d'activité il faut que Smart soit éthiquement cohérente et passe en revue tous les secteurs d'activités qu'elle accepte ou pas.

**Recommandation:**

Le comité d'éthique propose de ne pas radier les clients qui se trouvent dans la vente d'armes. Smart peut refuser une activité basée sur la production et la vente d'armes, mais pas empêcher un·e membre de prêter pour un client dont les armes est le cœur d'activité. Pour être cohérent, la phrase qui se trouve sur notre site devrait être enlevée ou adaptée. Par exemple elle pourrait devenir: «nous refusons *les activités qui, bien que légales, se heurtent de front à notre **éthique** comme la vente ou la production des armes, certaines pratiques commerciales, etc.*»

Un débat permanent concernant les questions éthiques et les valeurs Smart est à mener avec les membres.